

MADAME EMMANUELLE DUBEE
PREFETE DE HAUTE-SAVOIE
RUE DU 30EME REGIMENT D'INFANTERIE
BP 2332
74034 ANNECY CEDEX

Annecy, le 15 JUL. 2025

Nos réf. : DATDD/SEA/MM/62

Affaire suivie par : Manon MARCON – Chargée de missions eau et milieux aquatiques –
manon.marcon@hautesavoie.fr – 04 50 33 58 31

Objet : sollicitation de l'avis du Conseil départemental de Haute-Savoie relatif au projet de travaux de correction torrentielle aux fins de confortement du système d'endiguement du Piésan situé sur la commune du Val-de-Chaise

Madame la Préfète,

L'amélioration du transit sédimentaires et la réduction des risques liés au cours d'eau torrentiel sont des enjeux importants pour le Conseil départemental, comme le sont la protection de la ressource en eau et la protection des espaces naturels sensibles qui constituent deux politiques majeures du Département.

Les éléments techniques transmis n'appellent pas de contre-indications à la faisabilité des travaux. Cependant, j'attire votre attention sur les points de vigilance ci-après vis-à-vis du pont départemental de la RD182 :

- Avis favorable à l'enrochement des berges toute hauteur sous réserve que l'enrochement soit accolé aux culées du pont, le but étant de ne pas risquer l'affouillement à terme. Une attention sera attendue pour ne pas déchausser les culées lors des terrassements ;
- Avis favorable à l'enrochement du fond sous réserve qu'il soit accolé au radier et que sa côte haute soit au même niveau pour éviter une chute/marche provoquant un risque d'affouillement à terme.

Il est demandé de transmettre à la Direction des Routes des plans, profil en long, profil en travers, et coupes détaillées des travaux, plus précis que ceux présentés afin de pouvoir apprécier finement l'interaction des futurs enrochements avec l'ouvrage départemental.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Martial SADDIER